

## LE DÉFENSEUR OFFICIEUX

EN JUSTICE DE PAIX.



PARIS est une vaste ruche dans laquelle d'infatigables abeilles travaillent jour et nuit à entasser des richesses, dont une grande partie nourrit un essaim nombreux de guêpes voraces et paresseuses. Si les rapines de ces dernières s'exécutent facilement, c'est qu'entre les abeilles et les guêpes parisiennes il n'existe pas la même différence qu'entre celles des champs.

Combien y a-t-il en effet à Paris de ces individus, dont l'existence est un problème pour tous, qui aux yeux de la foule sachant se revêtir d'un caractère honorable, allant et venant sans cesse d'un air affairé, semblent travailler, mais ne travaillent réellement qu'à tirer bon parti de la gaucherie ou de la crédulité de leurs concitoyens laborieux. Du reste leurs menées plus ou moins adroites ne sauraient échapper à l'œil de l'observateur : à ce dernier donc appartient le soin de les signaler.

Tous ces hardis parasites n'exploitent pas le même côté de la confiance publique. Il en est une classe remarquable par ses mœurs, sa vie nomade et son adresse, qui ne doit son existence qu'à l'ignorance des débiteurs et des créanciers, ou à la mauvaise foi des chicaneurs : nous voulons parler de ces avocats de justice de paix, connus sous le nom de défenseurs officieux.

Le nombre de ces hommes d'affaires, extrêmement minime il y a dix ans, s'est augmenté graduellement avec la langueur du commerce. Le soleil de juillet, dont les rayons régénérateurs devaient produire de si heureux effets, n'a servi qu'à faire éclore une nouvelle couvée de ces obscurs oiseaux de proie.

Désespérant d'être officier ministériel, enhardi par les succès de quelques-uns de ses confrères, un jour un clerc d'huissier adresse à son patron et à son étude un adieu forcé ou volontaire. Il loue à Paris, ou dans un des villages circonvoisins, un logement au plus bas prix possible, garnit une pièce d'une table noire et de trois chaises, fait barbouiller sur sa porte ce mot : *Étude*, se donne dans ses lettres et sur ses cartes de visite le titre pompeux de juriconsulte, et le voilà défenseur officieux en espérance.

Dès lors il passe dans les justices de paix le temps entier des audiences, s'imisce dans toutes les discussions particulières des plaideurs qui attendent l'appel de leur affaire, donne son avis, propose ses services ; enfin remue ciel et terre pour trouver une cause à défendre.

Le défenseur officieux est facile à reconnaître à sa voix mielleuse et insinuante, à son chef toujours couvert d'un chapeau qu'il a payé 5 francs. Il porte un habit dont la couleur échappe à l'œil, mais qui le plus souvent a dû être noir, et sa main, garnie d'un gant gris ou de filoselle brune, caresse amoureusement un jabot fané et parsemé d'étoiles jaunâtres qui attestent de la part de son propriétaire un fréquent usage de tabac en poudre.

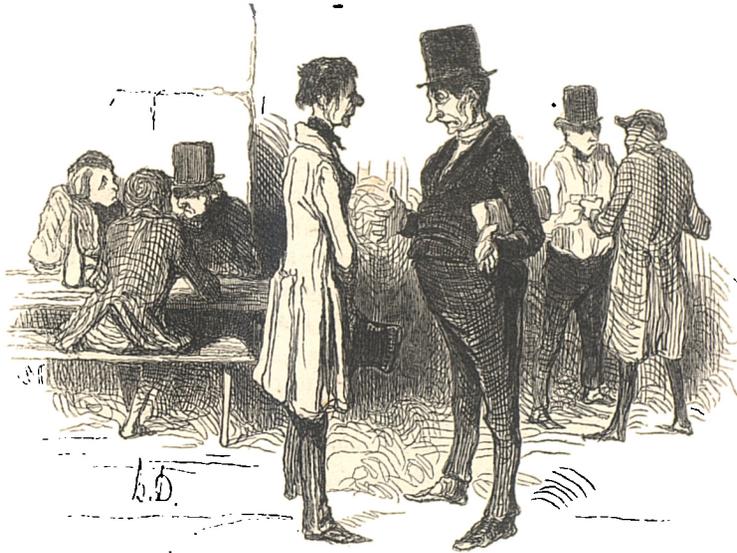
Son bras est en tous temps et en tous lieux chargé d'une énorme liasse de pièces de procédure, flanquée d'un gros *Neuf Codes* in-octavo. Ce sont ordinairement les seuls papiers qui garnissent ses cartons et le seul livre dont se compose sa bibliothèque. Il marche toujours vite et d'un air fort occupé. A le voir aussi sérieux au milieu du fracas perpétuel de Paris, vous le prendriez pour un homme accablé d'affaires. Point du tout. Il est chargé de faire condamner un débiteur qui ne conteste pas la demande que lui intente son créancier. Il prépare à cet effet un superbe plaidoyer dont il ne se souviendra plus à l'audience, fait la recherche des articles de la loi sur lesquels il doit se fonder, et pose ses conclusions d'un air victorieux. Puis, quand il est arrivé à l'éternel : *en conséquence requérons que le sieur... soit condamné... etc.*, il passe sur son front un foulard à 24 sous, promène fièrement sa vue sur les passants, et se récompense de ses efforts d'imagination en logeant dans ses parois nasales une large pincée de tabac.

Si les caprices atmosphériques, la chaleur et la longueur de la marche ne vous rebutent pas, suivez-le, je vous prie, jusqu'au prétoire qui doit retentir des foudres de son éloquence, et là, vous pourrez bâiller à loisir, si, toutefois, vous ne haussez les épaules devant les petites et le dégoûtant égoïsme dont le tableau se déroule à vos yeux ; car vous serez initié aux mystères d'une foule de misérables affaires dont il est déplorable de voir s'occuper des gens raisonnables. Puis vous entendrez le défenseur officieux donner les preuves de la plus brillante façon pendant au moins cinq minutes sans reprendre haleine et sans avaler la moindre cuillerée d'eau sucrée.

Il exerce habituellement son talent oratoire dans les salles d'audience des douze arrondissements de la capitale, ou dans celles des chefs-lieux de canton de la banlieue ; il préfère cependant ces dernières, où la simplicité des plaideurs offre à ses spéculations un appât plus facile et plus certain.

Dans le voisinage des tribunaux de paix se trouvent plusieurs cabarets ; c'est là que

les jours d'audience, une grande partie des plaideurs vient attendre l'arrivée du juge. Suivons-y le défenseur officieux ; car c'est dans une de ces buvettes qu'il entre d'abord. Prenez un tabouret, accoudez-vous avec indifférence sur une table et examinez.



Déjà plusieurs défenseurs sont arrivés. En voici deux entre lesquels s'agit une question de droit. Ils gesticulent, feuilletent leur code, crient, se rient réciproquement au nez, et finissent par se tourner le dos. Un autre parcourt gravement des pièces que vient de lui confier un plaideur. Un troisième est entouré d'un groupe de personnes qui l'écoutent respectueusement pérorer. Si quelqu'un arrive et demande son nom ; un des auditeurs se penche à l'oreille du nouveau venu, qui écarquille les yeux, et fait un léger hochement de tête admiratif. Ce défenseur est ordinairement le plus bavard et le moins instruit, et pourtant c'est celui qui jouit de la plus grande réputation. Celui que nous avons suivi entre en saluant humblement, car le défenseur officieux est d'une grande politesse avec tout le monde (politesse qu'il porte au plus haut point avec les gendarmes et le commissaire de police du quartier) et d'une excessive aménité avec ses confrères qu'il n'interpelle jamais sans précéder leur nom du terme : *maître*, consacré au barreau. Voyez avec quelle affabilité il presse la main de chacun d'eux, avec quelle touchante sollicitude il s'informe de leur santé ; puis tout à coup sa physionomie riante devient sérieuse, il parle d'une affaire importante dont on lui a confié la gestion, d'un rendez-vous qu'il a eu avec un avocat distingué (que, par parenthèse, il n'a jamais vu), de la certitude de son succès, des honoraires immenses dont il sera gratifié, et de l'honneur qui rejaillira sur son nom. Cependant un homme se lève, s'approche de lui, et demande bas, bien bas, s'il serait possible de lui dire *deux mots*. Le défenseur officieux, voyant que l'interlocuteur a besoin de lui, se rengorge, tousse, caresse son menton, et entraîne sa pratique dans un angle de la pièce. Le nouveau client expose le motif de sa demande d'un air piteux et en tournant entre

ses doigts ce qui lui sert de coiffure. C'est un débiteur malheureux cité pour l'audience du jour et qui voudrait obtenir un délai quelconque. Le défenseur l'écoute d'un air capable, lui promet, avec l'assurance d'un oracle, de lui faire accorder ce qu'il désire, et se fait préalablement consigner ses honoraires. Le malheureux, rassuré sur son avenir, les donne sans hésiter, et offre à son avocat un verre de vin. Celui-ci rejette la proposition sous prétexte qu'il n'a pas déjeuné. On comprend fort bien où veut en venir notre homme. Son client se laisse prendre au piège ; il ajoute à l'offre du liquide celle d'une côtelette que le défenseur refuse d'abord avec dignité, mais se détermine enfin à accepter. On dresse la table. Il faut boire en mangeant : on sert une bouteille de vin, puis une autre. Un seul plat ne suffit pas ; le défenseur en demande un second et du dessert, car il est comme les amoureux de quinze ans : il mange vite et longtemps. Le client, que son affamé défenseur ne cesse de louer sur la validité des raisons qui le mettent dans la nécessité de demander terme et délai, parle avec chaleur et oublie de prendre la moitié du repas ; distraction dont profite admirablement son commensal.

Puis quand l'heure annonce que l'audience va commencer, chacun se lève, et, semblable à Gil Blas, le pauvre plaideur paie largement un déjeuner qui certes ne lui donnera pas d'indigestion. Mais il ne murmure pas ; car il n'est point de sacrifice qu'il ne fasse pour obtenir le délai qu'il désire. Il s'avance donc à la barre l'estomac léger, mais le cœur plein d'espoir, et, malgré les supplications du défenseur qui l'assiste et qui expose, avec une somme de chaleur égale à celle du vin qu'il a bu, la position malheureuse de son client, il entend, avec douleur, rejeter sa demande que ne motive rien de juste aux yeux du juge.

S'agit-il d'une affaire plus importante, le défenseur officieux, au milieu du silence de l'auditoire, fait sortir de sa bouche un torrent de phrases incohérentes parsemées de grands mots et festonnées d'arrêts de la cour de cassation. Il invoque Pothier, Sirey, Delvincourt, qu'il n'a jamais lus, combine au hasard tel article de la loi avec tel autre ; puis il gesticule, frappe sur la barre, et quand il a formulé ses conclusions, il toise avec assurance son confrère adversaire qui l'a écouté avec un air de supériorité dédaigneuse et s'est posé devant lui comme un Spartiate aux Thermopyles.

L'audience terminée, l'agent d'affaires retourne à sa buvette qui lui sert de cabinet de consultation. Il dit hautement beaucoup de bien de lui-même et beaucoup de mal de ses confrères absents. Il passe en revue les principales questions qui ont été agitées à l'audience, les commente et les discute avec emphase. S'il a triomphé dans une affaire, il loue la justice de l'arrêt ; s'il a succombé, ses poumons n'ont pas assez de force pour proclamer l'ignorance et l'iniquité du juge. Il met facilement un de ses clients à contribution d'un diner, pendant lequel sa conversation n'est qu'une longue protestation d'amitié au milieu de laquelle il brode son histoire le plus habilement possible. A l'entendre, il a été avoué ou huissier en province ; mais sa femme infidèle l'a abandonné, nantie de l'avoir commun ; ou un clerc, abusant de sa confiance, a disparu en lui emportant des sommes immenses ; ou bien encore il était avocat, et la jalousie de ses confrères ou l'injustice du conseil de discipline de l'ordre l'a fait rayer du tableau. Puis, versant des larmes sur ses prétendus malheurs passés, d'une main il

essuie ses yeux, et de l'autre tend son verre au client. A chaque minute il consulte l'horloge et prétexte un rendez-vous qu'il ne peut manquer; ce qui ne l'empêche pas de rester quelques heures de plus.

Il est quelquefois accompagné d'un homme qu'il nomme son maître clerc; véritable Bertrand au fond et dans la forme, qui le suit pas à pas, porte ses dossiers, vit des débris de ses repas et hérite de ses vieilles hardes. Espèce d'être inorganique sans cesse attaché au défenseur officieux et qui n'existe que par juxtaposition.

Le défenseur officieux est rarement marié, mais il possède presque toujours une femme. C'est assez ordinairement une cliente malheureuse, qui ne peut payer les services que lui a rendus le défenseur officieux, qu'en se constituant son esclave la plus humble et la plus soumise. Elle est chargée de cirer les chaussures de son seigneur et maître, de consigner sur un calepin, en son absence, les noms des rares visiteurs, et de procéder à l'achat et à la préparation des denrées journalières. C'est toujours en son nom que, par mesure de sûreté, le défenseur officieux loue son logement, en paie le loyer et fait ses marchés les plus importants. Pour prix de son dévouement, il l'expulse au bout de plusieurs mois, et la remplace par une autre qui plus tard, à son tour, éprouvera le même sort.

Le défenseur officieux ne s'occupe pas seulement de représenter ses clients devant messieurs les juges de paix; il débat les intérêts des créanciers dans les faillites, ceux du failli lui-même; il rédige des baux, des actes de société, de vente ou d'achat de fonds de commerce, et formule des exploits de procédure qu'il donne à signer à un huissier qui lui fait une forte remise. Il se charge aussi d'amener à réconciliation des époux en désaccord ou un père et un fils brouillés. Enfin il est tout à la fois avocat, notaire, huissier et juge de paix.

Si, à l'aide d'économies, il parvient à garnir sa caisse de quelques centaines de francs, il connaît fort bien les moyens d'utiliser son argent de la manière la plus productive: il achète de bonnes créances à bas prix, escompte des valeurs à un taux fort élevé, prête à usure, spéculé sur la détresse d'un héritier présomptif. Il décuple ainsi en fort peu de temps son avoir.

Il descend un étage à mesure qu'il s'élève dans le sentier de la fortune. C'est alors que notre homme commence à occuper une position dans le monde; il étend le cercle de ses connaissances, fréquente les spectacles à l'aide de billets que lui donnent ses clients, se fait incorporer dans une compagnie de la garde nationale, et s'abonne au *Gratis*, à l'*Estafette* ou à la *Presse*. Puis son intérieur change d'aspect. Les lambris de son cabinet, jadis nus, se couvrent de gravures encadrées; il a une bibliothèque, un tableau horloge, des bronzes, des lampes Carcel, un encrier-pompé Boquet; que sais-je? enfin, tout ce qui peut faire supposer au public la présence de l'aveugle déité. Il devient alors agent d'affaires.

Il ne fréquente plus, que pour les procès importants, les tribunaux de paix, théâtres de ses premiers succès, où il envoie pour les affaires ordinaires un de ses clercs faire son stage de défenseur officieux.

Le défenseur officieux, surtout quand il est arrivé à cet état prospère, qu'il ne doit le plus souvent qu'à l'emploi de moyens peu délicats, est l'objet de l'aversion

d'une foule de malheureux débiteurs confiants, sur lesquels il s'est attaché comme une sangsue et dont il n'a fait qu'augmenter l'embarras. Il est en général mal vu des officiers ministériels, et particulièrement haï des huissiers auxquels il fait une guerre incessante et qui, pour cela même, se croient dans la nécessité de le ménager.

Deux ou trois sur cent parviennent ainsi parfois à amasser quelques mille livrés de rentes; ils vendent alors leur clientèle, louent un appartement à Paris et un pied à terre à la campagne, et n'en continuent pas moins à faire des affaires. La chicane est leur vie, leur bonheur; ils mourraient le lendemain du jour où ils cesseraient de barbouiller du papier timbré et de déchiffrer les hiéroglyphes des pièces de procédure.

Tous les autres végètent pendant un temps plus ou moins long, alimentés par le gain que leur procure leur intervention dans une foule de petits procès qu'ils ont intérêt à prolonger. Ils changent tous les six mois de domicile, ne paient point de contributions et n'endossent jamais l'uniforme civique. Souvent ils disparaissent du monde pendant quelque temps, soit qu'ils aient eu des démêlés avec la justice, soit que la main vengeresse d'une de leurs victimes les ait envoyés à l'hôpital; puis ils reparaissent et disparaissent encore. Enfin, leur nom, leur personne et leur domicile tombent tout à fait dans le domaine de l'inconnu.

Riche ou pauvre, le défenseur officieux, dont la vie n'a été qu'un long procès avec ses débiteurs et ses créanciers, avec les débiteurs et les créanciers de ses clients, avec son propriétaire, avec les huissiers et les gendarmes, est enfin cité, un beau matin, à comparaître devant le tribunal de la justice divine, où ses malheureux clients n'auront plus besoin, Dieu merci, de son ministère!

ÉMILE DUFOUR.



